



Phyto-Victimes Newsletter N°3

JUIN 2015

Bonjour à toutes et tous,

Voici déjà notre troisième newsletter. Impossible de commencer cet éditto sans revenir sur notre assemblée générale qui s'est déroulée le samedi 13 juin dernier au domaine Franc la Fleur à Saint Magne de Castillon.

Cette année, nous avons à cœur de mettre en lumière le combat des femmes. Il nous paraissait évident de nous rendre dans la région aquitaine où deux de nos membres sont des lanceuses d'alerte du monde viticole bordelais. En effet, Valérie Murat, administratrice de Phyto-Victimes depuis 2014, et Marie-Lys Bibeyran, rentrée dans le conseil d'administration lors de cette dernière assemblée générale, mènent chacune un combat pour un de leur proche et pour les générations à venir.

Cette journée était également l'occasion de mettre en avant d'autres femmes (chercheuses, épidémiologistes, historiennes, ergonomes, avocates...) en présentant les différents travaux et ouvrages qu'elles ont réalisés.

De telles études sont extrêmement importantes puisqu'elles permettent de mettre en évidence l'existence de maladies professionnelles, et ainsi de conduire à la création de nouveaux tableaux, comme ce fut le cas pour les lymphomes malins non hodgkiniens (LMNH) le 9 juin dernier.

Annie Thébaud Mony est la première femme lanceuse d'alerte que j'ai rencontrée à travers son combat pour l'association "Henri Pezerat". Il était essentiel qu'elle soit présente lors cette journée et il me tient à cœur de pouvoir la remercier pour le soutien qu'elle apporte à Phyto-Victimes.

Je tenais également à saluer Catherine Marchal qui, à travers son combat pour faire reconnaître la pathologie de son mari en maladie professionnelle, a permis de faciliter les procédures de nombreuses familles, et a participé à permettre la création du tableau relatif aux LMNH.

Bien entendu, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont permis la réussite de cette journée.

Un grand BRAVO à toutes ces femmes pour leur courage!

Je terminerai cet éditto par une citation de Louis Aragon:

"L'avenir de l'homme, c'est la femme"

Je vous souhaite un très bel été et vous donne rendez-vous à l'automne, pour une prochaine newsletter.

Paul FRANCOIS

Président de l'association Phyto-Victimes

L'Assemblée générale du Samedi 13 Juin 2015



L'association Phyto-Victimes avait choisi cette année la Gironde pour réaliser son AG, avec pour objectifs d'instaurer, au plus près des acteurs du monde viticole, un dialogue autour des effets des pesticides sur la santé, mais aussi et surtout pour rendre hommage aux femmes qui sont souvent dans l'ombre, tant dans le travail que dans les démarches pour la reconnaissance des maladies professionnelles.

Durant cette AG, Henri Bastos, adjoint au directeur de l'évaluation des risques en charge de la thématique Santé-Travail, à l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire), est venu nous présenter les missions de cette structure. Il a également rappelé que Phyto-Victimes est un partenaire de travail important pour l'ANSES, et qu'il y a un réel intérêt à ce que notre association soit présente au sein de différents groupes de travail de l'ANSES, comme elle l'est actuellement. Le cabinet d'avocats Teissonnière & Associés était également représenté en la personne de Capucine Darcq, qui a exposé le bilan des différentes actions judiciaires menées avec Phyto-Victimes.

Christian Jacquement et la famille Gendreau, propriétaires du Domaine Franc Lafleur à Saint Magne de Castillon ont fait preuve de leur qualité d'alliés dans cette volonté d'ouvrir un dialogue puisqu'ils nous ont grand ouvert leur porte en nous mettant à disposition leur splendide domaine, la salle de l'orangerie et le jardin classé pour cet événement annuel. Un grand merci également à l'imprimerie Roux et au Fournil de Saint Magne, à la Fontaine fleurie de Castillon la Bataille, à la librairie "L'Eco-libri" de Créon, Alessandro Testa pour le buffet, la famille Bauer pour le prêt des chaises, ainsi qu' à tous les producteurs locaux pour leurs participations au marché du samedi après midi.

La projection d'un documentaire réalisé par Pierre Pezerat (que vous pouvez retrouver sur le site internet de Phyto-Victimes) et les interventions qui ont suivies ont permis de mettre en lumière et rendre hommage aux différents combats menés par des femmes dans la lutte contre les pesticides.

Lors de cette soirée, Annie Thébaud Mony, présidente de l'association "Henri Pezerat", a commencé par mettre en évidence le parallèle qui existe entre les pesticides et l'amiante, puis Nathalie Jas, historienne et sociologue à l'INRA, nous a expliqué son travail sur la mise en visibilité et l'invisibilisation des pesticides et de la santé des travailleurs agricoles. Par la suite, Christian Nicourt, historien et ergonomiste à l'INRA, nous a fait part de son étude sur l'exposition des femmes dans le monde viticole, puis Isabelle Baldi, épidémiologiste à l'ISPED, a présenté son travail sur les expositions professionnelles des femmes aux pesticides et les impacts sur leur santé. Nous avons également pu entendre les témoignages émouvants de femmes qui mènent un combat pour faire reconnaître la maladie professionnelle d'un de leur proche : Catherine Marchal, pour son mari (vice-président de Phyto-Victimes) et Valérie Murat pour son défunt père. Avant l'ouverture du débat avec la salle, Capucine Darcq, avocate au cabinet Teissonnière & Associés, a mis en évidence l'importance des femmes (épouses, filles, soeurs...) dans les différentes affaires juridiques portées par le cabinet. Nous tenons à tous les remercier pour ces présentations plus qu'intéressantes, et pour avoir participé à cette soirée d'échanges.

Le débat avec la salle réunissant une soixantaine de personnes aurait, là encore, pu se prolonger bien au-delà de minuit tant la parole s'est libérée spontanément comme à chaque fois qu'un espace lui est dédié.

L'association tient à saluer le travail et le courage de ces femmes qui, de leurs places et avec leurs visions respectives, se mobilisent pour défendre la vie.

Cette année lors de notre assemblée nous avons décidé de mettre en lumière le combat des femmes. Dans cette continuité nous vous proposons ce mois-ci le portrait d'une femme courageuse et déterminée qui porte des convictions et agit au quotidien pour la santé environnementale. Elle nous a fait le plaisir de nous faire part de son expérience lors de notre dernière soirée/débat du 13 juin 2015 à Saint Magne de Castillon (Santé et Pesticides : le combat des Femmes).

Portrait d'une femme qui a fait de la santé au travail son combat.



Le Dr Annie Thébaud-Mony est une chercheuse spécialisée sur les expositions professionnelles. Elle est notamment connue pour ses travaux sur les expositions à l'amiante et plus particulièrement sur celles des sous-traitants du nucléaire. Annie Thébaud-Mony est actuellement Directrice de recherche honoraire à l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale). La santé au travail est le thème principal de ses travaux. Plus précisément ce sont les maladies professionnelles et la mauvaise santé au travail qui focalisent son attention. Elle a travaillé sur des thèmes touchant au plus près la santé des populations ou des travailleurs, et a également la volonté de faire avancer les politiques vers une prévention des expositions, n'hésitant pas au besoin à s'engager pour la défense et la réparation des dommages causés aux victimes ou encore à dénoncer les actions de lobbies qui nuisent gravement à la santé des populations. Ses engagements et refus de faire des concessions ne facilitent pas sa carrière de chercheuse, soumise à diverses pressions et tensions.

Annie Thébaud-Mony préside l'association Henri Pézerat qui a pour but de créer et de faire vivre un réseau d'échanges d'expériences et d'aides aux luttes sociales concernant la santé des personnes en lien avec le travail et l'environnement. Elle est aussi porte parole de Ban Asbestos France, une association s'occupant des risques engendrés par l'amiante.

Annie Thébaud-Mony est également écrivain et auteur des livres, « L'industrie nucléaire », « Travailler peut nuire gravement à votre santé », et son dernier ouvrage datant de fin 2014, « La Science asservie ».

Dépôt de plainte contre X

pour Homicide involontaire au TGI de Paris, une première en France !



Le 27 avril 2015, Valérie Murat, fille de James-Bernard Murat, vigneron mort en 2012 des suites d'un cancer reconnu en lien avec une exposition chronique à l'arsénite du sodium, a déposé une plainte contre X devant le tribunal de grande instance de Paris pour homicide involontaire. En effet, la dangerosité de ce produit avait été occultée pendant plus de 50 ans.

C'est une première en France : « Cette fois, il s'agit de dégager des responsabilités pénales et de faire la lumière sur ce qu'il s'est passé », explique maître François Lafforgue, avocat de la famille. Premières visées: les firmes qui ont commercialisé les produits concernés, accusées de ne pas avoir indiqué strictement les risques encourus par ceux qui s'en servaient.

« C'est le début, cela fait trois ans que j'attends ça, que je cherche à comprendre, que j'étudie l'histoire de l'utilisation de l'arsénite du sodium, pour comprendre pourquoi nous en sommes là aujourd'hui, trois ans que je compile les preuves, que je sollicite toute personne susceptible de m'aider dans ces recherches, que j'entretiens les contacts, sans jamais négliger aucune piste, pour mettre toutes les chances de mon côté car je sais depuis longtemps à quel point je devrai être bien armée pour cette bataille.

Je tiens à cette action en justice pour que mon père soit reconnu victime d'entreprises prédatrices, de leur collusion avec les services de l'Etat, pour qu'il ne soit pas mort aussi injustement pour rien, pour briser l'omerta qui règne dans la viticulture bordelaise, pour alerter les professionnels afin qu'ils soient à même de se saisir de leurs droits, et enfin pour mobiliser l'attention des citoyens sur cette problématique : les français peuvent-ils accepter une société qui sacrifie des professionnels au profit d'intérêts économiques ? »

VICTOIRE! Le 9 juin 2015: Les lymphomes malins non hodgkiniens (LMNH) sont Reconnus Maladie Professionnelle!

Retrouvez l'intégralité de l'article sur notre site internet ou cliquez ci dessous

<http://www.phyto-victimes.fr/2015/06/les-lymphome9-juin-2015-malins-non-hodgkiniens-lmnh-reconnus-maladie-professionnelle/>

Forte mobilisation à la cour d'appel de Lyon pour soutenir Paul Francois face à Monsanto

Retrouvez l'intégralité de l'article sur notre site internet ou cliquez ci dessous

<http://www.phyto-victimes.fr/2015/05/forte-mobilisation-a-la-cour-dappel-de-lyon-pour-soutenir-paul-francois-face-a-monsanto/>